

Détention cannabis, quels risques encourus

Par Thomas, le 27/06/2011 à 19:23

Bonjour,

J'ai été contrôlé il y a 2 jours au retour d'un festival avec 0,4 g de cannabis (herbe) dans ma voiture, que j'ai remis aux gendarmes. Je ne conduisais pas. Je n'ai aucun antécédent. On m'accuse de détention, usage et transport de stupéfiants. On me propose de régler l'affaire par un stage de 48h coutant 300 euros, que je n'ai pas forcément les moyens de payer. J'aurais voulu savoir ce que je risque concrètement si je refuse le stage. Amende ? TIG ? Simple rappel à la loi ? Surtout, dans le cadre de mon travail, je ne peux pas me permettre d'avoir un casier, est ce que c'est un risque que j'encours ? Merci d'avance

Par chris Idv, le 30/06/2011 à 11:20

Bonjour,

Considérant votre situation "dans le cadre de mon travail, je ne peux pas me permettre d'avoir un casier" et la proposition qui vous est faite "On me propose de régler l'affaire par un stage de 48h coutant 300 euros" il s'agit d'une opportunité qu'il serait déraisonnable de ne pas saisir.

Cordialement,